



Conseil d'administration

355^e session, Genève, 17-27 novembre 2025

Section institutionnelle

INS

Date: 14 novembre 2025

Original: anglais

Quatrième question à l'ordre du jour

Suite à donner aux conclusions du deuxième Sommet mondial pour le développement social

Objet du document

Le présent document a été établi à la demande du Conseil d'administration qui, à sa 350^e session, a décidé d'examiner la suite à donner au deuxième Sommet mondial pour le développement social (ci-après «le Sommet») en novembre 2025. Il donne une vue d'ensemble du résultat du Sommet et propose une approche stratégique pour son suivi. Le Conseil d'administration est invité à: *a)* prendre note du rapport sur le Sommet et de la Déclaration politique de Doha (ci-après «la Déclaration») qui en est issue; *b)* approuver l'approche stratégique en trois volets pour le suivi du Sommet; *c)* prier le Directeur général de lui faire rapport tous les deux ans sur la mise en œuvre de l'approche stratégique pour le suivi du Sommet (voir le projet de décision au paragraphe 31).

Objectifs stratégiques pertinents: Tous les objectifs stratégiques.

Principal résultat: Résultat 8 Produit 8.1. Une plus grande cohérence de l'aide multilatérale fournie aux fins de l'élaboration et du financement de stratégies intégrées de promotion de la justice sociale par le travail décent.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Rapport biennal sur la mise en œuvre de l'approche stratégique pour suivi du Sommet.

Unité auteur: Département des partenariats multilatéraux et de la coopération pour le développement (PARTNERSHIPS).

Documents connexes: Résolution concernant le deuxième Sommet mondial pour le développement social (2025); GB.352/INS/21/1(Rev.2); GB.350/INS/6(Add.1).

► Introduction

1. Alors que le multilatéralisme se trouve à la croisée des chemins, le Sommet mondial pour le développement social (ci-après «le Sommet») apporte un message d'espoir. Il replace le développement social au rang de responsabilité mondiale partagée, renforce la dimension sociale du développement durable et sert de catalyseur pour l'action collective. En outre, le Sommet témoigne également de l'importance que les États Membres accordent au programme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en matière de développement, au système multilatéral, au droit international et à la coopération mondiale.
2. Le succès du Sommet et son impact durable dépendront en tout état de cause de l'efficacité avec laquelle son résultat sera assimilé et mis en œuvre, tant au niveau national que dans le cadre de l'action plus large menée au niveau multilatéral. La participation active de tous les acteurs nationaux, les évolutions de la gouvernance mondiale, les réformes du système financier international et les résultats du processus de réforme «Initiative ONU80» contribueront de manière décisive à définir l'empreinte que laissera le Sommet et, plus largement, la marche de l'ordre multilatéral.
3. Dans ce contexte, l'OIT a été chargée par la Conférence internationale du Travail de jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du résultat du Sommet dans les domaines relevant de son mandat. Le présent document donne une vue d'ensemble du résultat du Sommet et propose une approche stratégique pour son suivi.

► Temps forts du Sommet

4. Quelque 8 000 participants, dont des représentants de gouvernements, de la société civile, de syndicats, du secteur privé, du monde universitaire et du système des Nations Unies, ont assisté au Sommet, qui s'est tenu à Doha (Qatar), du 4 au 6 novembre, en présence du Secrétaire général de l'ONU et d'une quarantaine de chefs d'État ou de gouvernement. L'OIT était représentée par son Directeur général et par une délégation tripartite composée de la Présidente et des Vice-présidents employeur et travailleur du Conseil d'administration. Dans son discours d'ouverture, Son Altesse le Cheikh Tamim bin Hamad Al Thani, émir du Qatar et président du Sommet, a exhorté les nations à respecter leurs engagements au titre des déclarations de Copenhague et de Doha sur le développement social en prenant des mesures concrètes. Soulignant qu'une paix et une sécurité durables étaient essentielles à la réalisation du développement social, il a appelé à mettre fin à la violence en Palestine et au Soudan.
5. Le programme officiel comportait six séances plénières et deux tables rondes. À la demande de la Présidente de l'Assemblée générale, des membres de la société civile ont participé aux deux tables rondes aux côtés des chefs d'État et des ministres. La première table ronde, qui était présidée par le Kirghizistan et le Monténégro, a porté sur le renforcement des trois piliers du développement social, à savoir l'élimination de la pauvreté, le plein emploi productif et le travail décent pour tous et l'intégration sociale. Le Directeur général du BIT a assuré la conduite des débats; Son Excellence Juan Somavia, qui avait présidé le Sommet de Copenhague, en 1995, a prononcé le discours liminaire; et la Confédération syndicale internationale figurait au nombre des participants. La seconde table ronde, présidée par la Commission européenne et

Saint-Kitts-et-Nevis, a examiné les progrès, les lacunes et les défis en matière de développement social. La Vice-secrétaire générale de l'ONU a prononcé le discours liminaire, tandis que l'Organisation internationale des employeurs comptait parmi les participants.

6. Le programme du Sommet comprenait également cinq événements spéciaux, dont: un forum du secteur privé coorganisé par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, l'Organisation internationale des employeurs et le Pacte mondial des Nations Unies; un forum de la société civile; un forum des solutions, coorganisé par le Qatar et la France; et la première réunion des dirigeants de l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté, portée par le Brésil. Le cinquième événement spécial, mettant à l'honneur la Coalition mondiale pour la justice sociale, a été organisé par l'OIT en collaboration avec les gouvernements du Brésil, du Qatar et de la Suisse. Cet événement a été inauguré par le Directeur général du BIT, la Présidente de l'Assemblée générale et le ministre du Travail du Qatar, qui a annoncé que son pays avait rejoint la Coalition mondiale pour la justice sociale. Plus d'une dizaine de partenaires ont exprimé leur soutien à la Coalition mondiale qui, selon les termes du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales de l'ONU, «peut être le moteur qui permettra de traduire les orientations de la Déclaration politique de Doha en résultats concrets».
7. En outre, plus de 300 manifestations, baptisées «sessions de solutions», se sont tenues en marge du Sommet à la recherche de solutions concrètes. L'OIT a assumé son rôle de chef de file en organisant trois sessions tripartites: la première, axée sur la promotion du salaire vital au service de la justice sociale, la deuxième, consacrée aux principes et droits fondamentaux au travail et au dialogue social en tant qu'éléments clés du développement social, et la troisième, dédiée à la protection sociale universelle et à sa contribution à l'amélioration de la santé, au renforcement de la résilience et à la réduction de la pauvreté. De plus, l'OIT a participé à plus de trente sessions organisées par d'autres acteurs, qui ont permis des échanges constructifs, le partage d'expériences et la définition des possibilités de collaboration.

► Éléments clés de la Déclaration politique de Doha

8. La Déclaration politique de Doha (ci-après «la Déclaration») a été officiellement adoptée par consensus le premier jour du Sommet ¹. Elle réaffirme et renforce les engagements pris au Sommet mondial pour le développement social organisé à Copenhague en 1995 ainsi que dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après «Programme 2030»), tout en accordant une attention particulière aux enjeux et perspectives qui se font jour. La Déclaration replace le développement social au rang de responsabilité mondiale partagée et met l'accent sur une gouvernance inclusive, l'action collective et des solutions innovantes. Elle marque un renforcement de l'agenda social mondial et, en imposant un examen quinquennal à l'Assemblée générale, elle consolide également l'architecture sociale des Nations Unies. Bien que la Déclaration ne prévoie pas systématiquement de mesures concrètes, elle recense les domaines prioritaires dans lesquels les gouvernements, en collaboration avec les parties prenantes, y compris les partenaires sociaux, devraient agir pour favoriser les progrès.
9. Les messages clés de la contribution tripartite adoptée par le Conseil d'administration à sa 352^e session (octobre-novembre 2024) et la Résolution concernant le deuxième Sommet mondial

¹ Déclaration politique de Doha issue du «Sommet social mondial» intitulé «Deuxième Sommet mondial pour le développement social», 2025.

pour le développement social (2025)² adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2025 constituent l'apport de l'OIT au Sommet. Cette contribution transparaît bien dans plusieurs parties de la Déclaration, qui prône une approche du développement social fondée sur les droits, assortie d'engagements fermes en faveur des droits de l'homme, des libertés fondamentales et des normes internationales du travail. La Déclaration reconnaît le rôle des secteurs public et privé dans la création d'emplois décents et comprend de nombreux engagements visant à promouvoir le travail décent pour tous, notamment le renforcement des institutions du marché du travail et du dialogue social. Elle accorde une place centrale à la protection sociale, reconnaît le rôle fondamental de l'égalité des genres et de la non-discrimination dans le développement social et fait d'une éducation de qualité et du développement des compétences des priorités transversales.

10. La Déclaration est divisée en trois parties: une partie introductive, un appel à l'action et des dispositions relatives au suivi du Sommet. La partie introductive souligne combien il est urgent et nécessaire de s'attaquer aux causes profondes et aux conséquences dramatiques des problèmes majeurs qui compromettent le développement social à l'échelle mondiale, notamment la pauvreté, le chômage, l'exclusion sociale, les inégalités et l'insécurité. Elle met en avant la détermination des États membres de l'ONU à faire progresser le développement social et la justice sociale en s'appuyant sur un système multilatéral renforcé et efficace reposant sur une véritable solidarité et des institutions responsables. Elle met en évidence l'interdépendance entre, d'une part, le développement social et la justice sociale, et, d'autre part, la paix et la sécurité. Elle appelle à nouveau à la mise en œuvre effective et sans délai du Programme 2030 et de l'Engagement de Séville³. Les défis spécifiques auxquels sont confrontés les pays en développement, en particulier ceux en situation de vulnérabilité, sont dûment reconnus.
11. L'appel à l'action invite les États membres à instaurer un environnement économique, politique et juridique favorable au développement social. Il comprend de nombreux engagements en rapport avec les trois piliers du développement social, ainsi que d'autres priorités clés, en particulier la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, le changement climatique, l'égalité des genres, les migrations, l'eau et l'assainissement, et le financement du développement.
12. Les engagements concernant l'élimination de la pauvreté tiennent compte du caractère multidimensionnel de la pauvreté, de son lien intrinsèque avec les causes sous-jacentes des inégalités et de la nécessité d'adopter une approche intégrée et globale pour l'éradiquer. L'accent est mis sur la coopération pour le développement, la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités, les solutions innovantes et les partenariats multipartites. Les États membres s'obligent à faire progresser la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et à renforcer les systèmes de protection sociale, y compris les socles de protection sociale, et soulignent le rôle des normes de l'OIT. La contribution de l'économie sociale et solidaire ainsi que de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans l'élimination de la pauvreté est également mise en avant. La nécessité de disposer de données ventilées plus nombreuses et de meilleure qualité et d'indices multidimensionnels de la pauvreté ainsi que de développer des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui aillent au-delà du produit intérieur brut est réaffirmée.
13. La liste des engagements en faveur du plein emploi productif et du travail décent pour tous est exhaustive. Elle comprend notamment l'adoption de politiques macroéconomiques promouvant le travail décent, le salaire vital et la transition vers la formalité et, dans ce cadre,

² La Résolution concernant le deuxième Sommet mondial pour le développement social, ILC.113/Résolution III, 2025.

³ L'*Engagement de Séville ou Compromiso de Sevilla* est le document issu de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (2025, Espagne).

la mobilisation des organisations d'employeurs et de travailleurs, qualifiées de «partenaires essentiels». Elle souligne l'importance d'atteindre des niveaux de productivité plus élevés et d'accroître les investissements dans la transformation structurelle ainsi que de favoriser des possibilités d'emploi pour les jeunes. La Coalition mondiale pour la justice sociale et l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes sont tous deux reconnus. D'autres engagements spécifiques ayant directement trait au mandat de l'OIT sont énoncés dans l'annexe du présent document.

14. Les engagements en faveur de l'inclusion sociale sont axés sur la promotion de la dignité humaine, le respect des droits de l'homme, la non-discrimination, l'égalité des chances et la participation de tous. Il s'agit en particulier de renforcer la justice sociale, de réduire les inégalités au sein des pays et entre eux, de promouvoir l'égalité des genres, de soutenir les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine et d'autres groupes marginalisés et de lutter contre le racisme systémique, la haine religieuse et la xénophobie. Les migrations sont reconnues comme un moteur de la croissance inclusive et du développement durable. Les mesures destinées à faire face aux évolutions démographiques exigent des politiques qui tiennent compte des questions liées à l'âge et une solidarité intergénérationnelle. L'inclusion et la participation pleine et effective des personnes en situation de handicap, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, sont dûment mises en avant.
15. Les paragraphes portant sur le financement du développement comprennent des engagements visant à créer un environnement économique international favorable et à poursuivre la réforme de l'architecture financière internationale, à accroître la marge de manœuvre budgétaire, à renforcer les investissements dans les politiques sociales, notamment pour étendre la protection sociale, et à faire face aux conséquences de la dette souveraine sur le développement social. Ces paragraphes établissent un lien conceptuel et politique entre la Déclaration et l'Engagement de Séville et donnent à l'OIT des leviers pour promouvoir l'action en faveur de la protection sociale et les investissements dans le travail décent.
16. La dernière partie prévoit un processus de suivi quinquennal de la Déclaration et de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et son Programme d'action, qui commencera à partir de 2031 et visera à évaluer les progrès accomplis, à recenser les lacunes et à renouveler les engagements pris, sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations Unies. La Commission du développement social reste le principal organe chargé du suivi des engagements en matière de développement social, et son rôle doit être renforcé.

► Approche stratégique de l'OIT pour donner suite au résultat du deuxième Sommet mondial pour le développement social

17. Dans un monde toujours plus marqué par le creusement des inégalités, une insécurité croissante et des incertitudes grandissantes, le Sommet porte un message plein de sens: il faut relancer l'agenda social mondial et faire de la justice sociale son axe central. L'OIT a un rôle essentiel à jouer pour faire de cette ambition une réalité. La Résolution concernant le deuxième Sommet mondial pour le développement social (2025) investit l'OIT, y compris ses mandants tripartites, d'un rôle moteur dans la mise en œuvre du résultat du Sommet dans les domaines relevant de son mandat. À cet effet, il est proposé que l'OIT adopte l'approche stratégique en trois volets décrite ci-dessous, tout en respectant pleinement les programmes et budgets approuvés.
18. L'approche stratégique proposée, qui sera mise en œuvre avec la participation des mandants tripartites, vise à coordonner l'action menée avec l'ensemble des organismes des Nations

Unies concernés, les institutions financières internationales, les banques de développement et d'autres organismes de développement. Il est important de noter que cette mise en œuvre sera appuyée par les travaux menés par la Coalition mondiale pour la justice sociale concernant le suivi du résultat du Sommet.

19. Les trois volets de l'approche stratégique proposée sont présentés ci-dessous.

1. Intégrer les engagements pertinents dans le programme de travail de l'OIT

20. Le paragraphe 43 e) de la Déclaration invite les institutions spécialisées à intégrer les engagements pertinents pris au niveau intergouvernemental en matière de développement social dans leurs programmes de travail et à participer activement au processus de suivi. Guidée par la Résolution concernant le deuxième Sommet mondial pour le développement social (2025), l'OIT contribuera à donner effet aux engagements pertinents énoncés dans la Déclaration qui figurent en annexe du présent document, dans le cadre des activités prévues dans les programmes et budgets approuvés. Il s'agira notamment d'intégrer ces engagements dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les programmes par pays de promotion du travail décent au niveau national.
21. La Déclaration mettant l'accent sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, l'OIT fera de la feuille de route globale et assortie de délais en vue d'une formalisation effective, mentionnée dans les conclusions relatives à la discussion générale concernant les moyens de remédier à l'informalité et de promouvoir la transition vers la formalité en faveur du travail décent adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 113^e session (2025) et qui sera prochainement mise en œuvre, un élément central de son travail de suivi de la Déclaration du Sommet.
22. La Déclaration prend note des profondes transformations sociétales engendrées par les évolutions démographiques, l'innovation technologique et le changement climatique, qui ont fortement influé sur le développement social. Son paragraphe 30 o) mentionne expressément «les défis et les perspectives associés aux transitions énergétique, technologique et démographique», et engage les États membres à y répondre par des politiques sociales et du marché du travail appropriées. Sur ce point, la Déclaration rejoint les conclusions du récent rapport de l'OIT intitulé *L'état de la justice sociale: Un processus en évolution*⁴, lequel explique que ces multiples transitions façonneront notre avenir, y compris l'avenir du travail, et qu'il convient d'en considérer l'impact de manière globale. À sa présente session, le Conseil d'administration examinera, au titre de la question à l'ordre du jour consacrée au résultat de la Réunion tripartite sur l'examen du fonctionnement du Conseil d'administration (Genève, 5-8 mai 2025), une proposition visant à maintenir une section de haut niveau, sous le nom de «Section du dialogue stratégique», qui traiterait de questions présentant une grande importance stratégique pour le monde du travail à l'échelle internationale et qui serait exclusivement convoquée après un examen approfondi du thème à traiter par le mécanisme tripartite d'établissement de l'ordre du jour⁵. S'il approuve cette proposition, le Conseil d'administration souhaitera peut-être convoquer une Section du dialogue stratégique afin de réfléchir à la manière dont les politiques actuelles et les institutions existantes peuvent favoriser des transitions justes et promouvoir la justice sociale. La participation d'invités

⁴ OIT, *The state of social justice: A work in progress* [résumé en français].

⁵ GB.355/INS/6, paragr. 15-16.

externes permettrait d'enrichir considérablement le débat sur un sujet qui dépasse le cadre du monde du travail.

23. Il est proposé que le Bureau rende compte tous les deux ans au Conseil d'administration des mesures prises pour appuyer la mise en œuvre des engagements du Sommet dans le cadre des efforts déployés pour concrétiser les réalisations attendues au titre des résultats du programme et budget intégrant ces engagements.

2. Contribuer au suivi institutionnel du Sommet

24. L'OIT compte jouer un rôle essentiel dans le processus institutionnel de suivi du Sommet prévu au paragraphe 43 de la Déclaration. L'Organisation est notamment prête à renforcer la Commission du développement social des Nations Unies, dans le but de faire une plus grande place à la dimension sociale dans les travaux du système des Nations Unies pour le développement. En resserrant sa coopération avec cette commission par la mise en commun de données, d'éléments d'analyse et de recommandations, l'OIT souhaite intensifier l'action et améliorer la visibilité de cette dernière au sein du système multilatéral. Pour ce faire, le Bureau s'emploiera à mieux faire connaître le rôle du dialogue social en tant qu'outil essentiel pour faire progresser le développement social et favorisera la participation des partenaires sociaux aux travaux de la commission, ce qui accroîtra la légitimité et l'efficacité du processus de suivi du Sommet.
25. Le processus de suivi quinquennal placé sous l'égide de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui débutera en 2031, offrira l'occasion de mettre davantage en avant la réalisation des engagements en matière de développement social ainsi que le rôle de l'OIT et de ses mandants tripartites à cet égard. L'OIT contribuera à ce processus d'examen en présentant: *a)* un rapport sur la mise en œuvre des engagements du Sommet ayant trait à son mandat; *b)* des notes de synthèse ciblées sur les transitions justes et d'autres questions pertinentes; et *c)* des données de qualité, des analyses et des recommandations qui auront vocation à être intégrées dans le rapport d'examen à l'échelle du système des Nations Unies élaboré par le Secrétaire général. Le rôle moteur de l'OIT dans le suivi institutionnel du Sommet s'inscrira dans le prolongement de la mission essentielle qu'a assumée l'Organisation pendant les préparatifs de ce sommet en dirigeant, au sein du Groupe de travail inter-institutions des Nations Unies, les travaux sur le plein emploi productif et le travail décent pour tous ⁶. En outre, le Bureau s'emploiera activement à promouvoir la contribution de la Coalition mondiale pour la justice sociale à la mise en œuvre de la Déclaration et son rôle en tant que plateforme encourageant la collaboration en faveur de la justice sociale.

3. Contribuer à un multilatéralisme plus fort et efficace centré sur le développement social et la justice sociale

26. En plaçant le développement social et la justice sociale au rang de priorité mondiale et de responsabilité partagée, la Déclaration rappelle que ces éléments constituent les fondements du système multilatéral. De par son mandat consistant à faire progresser la justice sociale par le travail décent et son modèle de gouvernance tripartite, l'OIT peut apporter une contribution sans pareille aux discussions en cours sur l'avenir du système multilatéral. Dans le contexte du Pacte pour l'avenir et du processus de réforme «Initiative ONU80», qui guident ces discussions, l'OIT restera une fervente défenseuse d'un système multilatéral centré sur la justice sociale,

⁶ ONU, *Synthèse des messages clés sur les trois piliers du développement social*, 24 avril 2025.

qui réponde aux besoins mondiaux, place les personnes au cœur des stratégies de développement et garantisse l'équité dans la mobilisation internationale.

27. La Déclaration souligne la nécessité d'améliorer la cohérence des politiques au sein du système multilatéral, domaine dans lequel l'OIT possède une longue expérience. Le «dialogue régulier sur des questions de fond» entre les Nations Unies et les institutions financières internationales, mentionné au paragraphe 43 g) de la Déclaration, est l'occasion pour l'OIT de faire le point sur la collaboration qu'elle entretient avec ces institutions et de l'approfondir afin de promouvoir le développement social et la justice sociale dans le monde du travail.
28. La Déclaration politique de Doha et l'Engagement de Séville apporteront une contribution de fond aux discussions à venir sur le cadre à mettre en place après le Programme 2030. Avec le soutien des mandants tripartites, l'OIT encouragera l'utilisation de la Déclaration comme instrument essentiel pour renforcer la dimension sociale du développement durable et contribuer à donner au plein emploi productif et au travail décent une place centrale dans les futures stratégies de développement durable et les cadres connexes.
29. Dans le cadre des efforts qu'il déploiera pour contribuer à un multilatéralisme plus fort et efficace axé sur des objectifs de développement social renouvelés, et dont le travail décent et la justice sociale constituent les fondements, le Bureau comptera sur le soutien actif des mandants tripartites. Le Groupe des amis du travail décent pour un développement durable, créé à New York en 2014 afin de promouvoir le travail décent dans le cadre du Programme 2030, est prêt à jouer un rôle déterminant dans ce processus en servant de relai stratégique pour le suivi du résultat du Sommet dans les processus intergouvernementaux.
30. Enfin, les contributions des partenaires de la Coalition mondiale pour la justice sociale seront des plus utiles pour plaider en faveur d'un multilatéralisme efficace fondé sur la justice sociale.

► **Projet de décision**

31. Le Conseil d'administration:

- a) **prend note du rapport sur le deuxième Sommet mondial pour le développement social (Doha, 4-6 novembre 2025) et de la Déclaration politique de Doha issue du «Sommet social mondial» intitulé «Deuxième Sommet mondial pour le développement social»;**
- b) **approuve l'approche stratégique en trois volets proposée concernant le suivi du deuxième Sommet mondial pour le développement social, tout en priant le Directeur général de tenir compte des vues qu'il a exprimées;**
- c) **prie le Directeur général de lui présenter un rapport biennal sur la mise en œuvre de l'approche stratégique concernant le suivi du deuxième Sommet mondial pour le développement social.**

► Annexe

Engagements ayant directement trait au mandat de l'OIT

Les engagements énumérés ci-dessous sont extraits de la Déclaration politique de Doha. Ce sont les engagements auxquels l'OIT contribuera dans le cadre de ses activités prévues au titre du programme et budget pour 2026-27.

Résultats 1 et 2

- «Prendre des mesures efficaces pour éradiquer le travail forcé et la traite des êtres humains et éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations».
- «Promouvoir le respect des normes internationales du travail» et «[d]éfendre les principes et droits fondamentaux au travail [...], notamment en encourageant la ratification et l'application des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail».
- «Renforcer les institutions du marché du travail et le dialogue social».
- «Appliquer effectivement la législation du travail en matière de relations professionnelles et de droits des travailleurs».

Résultat 3

- «Adopter des politiques macroéconomiques qui favorisent la création d'emplois, le travail décent et un salaire vital».
- Encourager «des approches intégrées visant à parvenir au développement social» et «une croissance économique inclusive et durable».
- «Investir dans une éducation de qualité inclusive et équitable à tous les niveaux, le développement des compétences, l'éducation au numérique, l'enseignement et la formation professionnels ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie», y compris pour les jeunes et les personnes âgées.
- «Prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre les taux de chômage élevés chez les jeunes».

Résultat 4

- «Soutenir l'entrepreneuriat en créant un environnement favorable, en particulier pour [...] les micro, petites et moyennes entreprises, les coopératives ainsi que l'économie sociale et solidaire».
- «Mettre à profit la contribution positive du secteur privé à la création d'emplois, au travail décent et à l'amélioration du niveau de vie, en reconnaissant l'importance que revêt la conduite responsable des entreprises».

Résultat 5

- Soutenir «l'économie du soin et de l'aide».
- «Favoriser le plein accès des femmes au travail décent et à l'égalité des chances sur le marché du travail, promouvoir l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, et garantir l'égalité des chances et des conditions de travail décentes aux travailleuses et aux femmes entrepreneures, y compris dans les zones rurales, en éliminant la violence et le harcèlement dans le monde du travail».
- «Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession».

Résultats 6 et 7

- «Garantir un salaire vital et des conditions de travail sûres et salubres».
- «Renforcer l'investissement dans des systèmes de protection sociale universels, inclusifs et durables», y compris les socles de protection sociale, «tout en apportant un appui aux pays en développement qui cherchent à étendre la couverture de la protection sociale, notamment ceux dont l'objectif est une progression d'au moins deux points de pourcentage par an».
- «Promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales de tous les migrants».
- «Élaborer un cadre permettant de mesurer les progrès accomplis en matière de développement durable qui complète le produit intérieur brut et prenne en compte d'autres paramètres».

Résultats 8 et 9

- «Appuyer la mise en œuvre de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes».
- «Prendre note des activités de la Coalition mondiale pour la justice sociale».
- «Favoriser la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle».
- «Relever les défis et les perspectives associés aux transitions énergétique, technologique et démographique, en adoptant des politiques sociales et du marché du travail appropriées, y compris par le développement des compétences, promouvoir la formalisation du travail informel et garantir des salaires décents, des conditions de travail sûres et salubres, ainsi que le plein respect des droits des travailleurs».
- «Mettre à profit les technologies numériques et émergentes [...] pour soutenir un développement social inclusif [...] tout en [...] protégeant les droits des travailleurs et en favorisant des solutions adaptées au contexte et aux spécificités de chaque pays».